

**Appel à manifestation d'intérêt – Cité éducative du 13<sup>ème</sup> arrondissement**

**Mars – Avril 2025**

***Préfiguration de la mission de chefferie de Projet Opérationnel (CPO) de la Cité Educative 13***

**I. Objet :**

L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt est l'identification et la sélection d'un partenaire de la Préfecture, du Rectorat et de la Ville de Paris pour porter la mission de chefferie de Projet Opérationnel (CPO) de la future Cité Educative du 13<sup>e</sup> arrondissement sous condition que sa labellisation soit octroyée par la Coordination Nationale (ANCT et DGESCO).

Ce poste est co-financé à moitié par l'Etat (Préfecture de Paris) et, l'autre moitié par la Ville de Paris. La subvention accordée à la structure porteuse sera à hauteur maximale de 70 000€. Cette subvention inclut les couts totaux liés au recrutement et à la gestion du poste de Chef de projet opérationnel.

Pour déposer votre candidature, merci de déposer une double demande sur les plateformes :

- 1/ DAUPHIN, pour le financement au titre du BOP 147 de la préfecture
- 2/ Paris Asso pour le financement de la Ville de Paris

**Avant la date du 30 avril 2025**

**II. Contexte**

**1. Les cités éducatives à Paris**

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge sociales et éducatives des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires de la ville, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette mobilisation couvre l'intégralité du parcours de la naissance à l'insertion professionnelle.

Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'Etat, collectivités, associations, habitants.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers de trois grands objectifs : conforter le rôle de l'école ; promouvoir la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles.

La Ville de Paris compte déjà 4 Cités Éducatives dans le 14<sup>ème</sup>, le 18<sup>ème</sup>, l'ouest du 19<sup>ème</sup> et les portes du 20<sup>ème</sup>.

## 2. La cité éducative dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement

La Ville de Paris a déposé une candidature le 31 janvier 2025 aux fins de labellisation d'une 5<sup>e</sup> Cité Éducative sur le 13<sup>e</sup> arrondissement. Cette cité éducative couvrira deux réseaux d'éducation prioritaires, deux collèges (Evariste Galois et Camille Claudel) et quinze écoles. Les quartiers prioritaires concernés sont : Bédier-Boutroux/Villa d'Este ; Kellermann-Paul Bourget ; Oudiné-Chevaleret.

La Cité Éducative du 13<sup>ème</sup> sera pilotée par la Préfecture, l'Académie de Paris et la Mairie de Paris nommée ci-dessous Troïka, sa mise en œuvre expérimentale sera assurée par la structure porteuse de la chefferie de projet.

À partir de groupes de travail initiés localement autour de trois thématiques, des diagnostics approfondis issus des enquêtes menées auprès des parents et des professionnels, ainsi que des ateliers de problématisation organisés avec les parents, les enfants et les jeunes, un ensemble d'axes stratégiques potentiels ont été identifiés pour structurer la Cité Éducative du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Ces axes reflètent à la fois les besoins spécifiques du territoire et les priorités exprimées par les différents acteurs éducatifs et sociaux.

Les trois axes stratégiques définis à l'issue de ce travail sont les suivants :

- ❖ Axe 1 : Apaiser le climat, dans et en dehors de l'école
  - Apaiser les relations entre élèves
  - Outiller élèves et adultes
  - Encadrer l'utilisation des écrans et réseaux sociaux
  - Prévenir et détecter le harcèlement scolaire
  
- ❖ Axe 2 : Promouvoir la santé, cultiver le bien-être et l'estime de soi des enfants et des jeunes
  - Soutenir la santé mentale des enfants et des jeunes
  - Promouvoir une hygiène de vie
  - Déconstruire les tabous
  - Renforcer la confiance en soi des jeunes
  
- ❖ Axe 3 : Renforcer l'orientation et favoriser l'ouverture du champ des possibles
  - Repérer et accompagner les jeunes en situation de décrochage
  - Lutter contre l'orientation subie et ouvrir le champ des possibles
  - Mieux accompagner aux outils d'orientation et aux procédures
  - Faire connaître les ressources du territoire : valoriser les initiatives locales, les structures d'accompagnement, et les opportunités éducatives et professionnelles disponibles dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et à Paris.

La réussite globale de la Cité Éducative repose également sur l'intégration systématique de trois thématiques transversales dans l'ensemble des actions et initiatives :

- ❖ Thématique transversale n°1 : Favoriser une parentalité impliquée

L'isolement parental, amplifié par une forte proportion de familles monoparentales et allophones dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, exige une attention particulière. Ces parents, souvent confrontés à des défis économiques, linguistiques et organisationnels, peinent à jouer pleinement leur rôle. En intégrant cette thématique, chaque action de la Cité Éducative doit

chercher à valoriser et outiller les familles, en créant des espaces de dialogue, de soutien et de reconnaissance.

❖ Thématique transversale n°2 : Accueillir chaque singularité pour une éducation inclusive

La diversité des élèves, qu'elle soit liée à des situations de handicap, des troubles spécifiques, ou des contextes socio-économiques précaires, appelle une réponse inclusive. Cette thématique vise à identifier et soutenir les enfants « sous les radars » les plus vulnérables : ceux qui participent peu, s'absentent fréquemment, ou se trouvent en marge des dynamiques collectives. L'objectif est de garantir que chaque enfant trouve sa place dans les actions de la Cité Éducative.

❖ Thématique transversale n°3 : Assurer un continuum éducatif fluide

Le quotidien des enfants et des jeunes est rythmé par l'intervention de multiples acteurs éducatifs et sociaux. Cependant, le manque de coordination entre ces différents temps et intervenants peut créer des ruptures dans les apprentissages et la socialisation. Cette thématique vise à renforcer la continuité éducative en structurant un parcours cohérent autour de l'enfant. Les actions doivent chercher à aligner les efforts des parents, enseignants, éducateurs, personnels de santé scolaire et acteurs associatifs pour offrir une journée adaptée aux besoins des enfants. En ce sens, le secteur de la petite enfance est partie prenante pour renforcer la continuité pédagogique et éducative des tout-petits.

### **III/ Missions de la structure sélectionnée**

Cet AMI vise donc à la sélection d'une structure porteuse du poste de Chef de Projet Opérationnel (CPO) pour accompagner la mise en œuvre de cette cité éducative, en lien étroit avec la « Troika », composée des trois institutions partenaires.

Il est attendu de cette structure :

- ❖ Une compréhension des enjeux ainsi que des compétences techniques :
  - Une appréhension des contextes nationaux et locaux ayant conduit à la création de la cité éducative
  - Une bonne connaissance et une expérience dans le champ de l'action éducative et de la collaboration avec l'Éducation Nationale, la Politique de la Ville et le réseau associatif local
  - Une bonne connaissance du 13<sup>ème</sup> arrondissement et du projet de territoire spécifiquement dédié aux quartiers prioritaires, ainsi que des publics habitants ces territoires
  - Une capacité à créer et faire vivre des projets collectifs incluant des acteurs d'horizons divers
  - La connaissance et le respect du contrat d'engagement républicain
  
- ❖ Le portage du poste de CPO :
  - Le portage du poste pendant une période d'un an renouvelable par la suite sur la durée de chaque labellisation.
  - Le recrutement du CPO, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels

- Le portage administratif du poste en conformité avec la réglementation en vigueur : édition des fiches de paie, entretiens d'évaluation annuels, accès à des formations, etc.
- La mise à disposition de moyens matériels permettant la réalisation de ses missions (informatique, téléphonie, locaux...)

#### **IV/ Missions de la Chefferie de Projet Opérationnel**

##### **1. Les objectifs de la chefferie de projet opérationnel**

- Préfigurer le fonctionnement de la Cité éducative du 13<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Développer et animer un projet éducatif territorial ambitieux et cohérent ;
- Assurer la coordination entre les partenaires (Education Nationale, collectivités, association, entreprises, etc.)
- Suivre et évaluer les actions mises en place ;
- Mobiliser et impliquer les habitants, les jeunes et les familles dans la dynamique de la Cité Educative ;
- Promouvoir les réussites et les initiatives locales.

##### **2. Les missions du CPO**

Le poste de CPO est un des maillons essentiels de l'ingénierie de la Cité Éducative. Il jouera un rôle dans la mise en œuvre des projets sous l'autorité fonctionnelle des membres du comité de pilotage, il se situe également à l'interface entre cette instance de pilotage et les commissions réunissant les acteurs de terrain. L'autorité hiérarchique du poste sera assurée par la structure porteuse sélectionnée.

Pour ce faire, il assurera plus particulièrement les missions suivantes :

- Coordonner le fonctionnement et les projets de la Cité éducative en lien avec les partenaires institutionnels ;
- Participer à la démarche évaluative de la cité éducative ;
- Communiquer et valoriser l'action de la cité éducative ;
- Participer au réseau des acteurs de l'éducation et des cités éducatives.

#### **V/ Processus de sélection de la structure**

##### **1. Le calendrier**

Les candidats **déposent leur dossier de candidature** sur les plateformes dédiées jusqu'au 30 avril 2025.

**Une pré-sélection des dossiers** sera effectuée sur la base des candidatures reçues du **1er mai au 14 mai 2025**, à l'issue de laquelle se réunira un jury présidé par la mairie d'arrondissement.

**La sélection** de la structure porteuse devrait être finalisée pour le **16 mai 2025**.

La prise de poste souhaitée du CPO est prévue pour le **1er septembre 2025**.

##### **2. Les critères de sélection**

Les critères de sélection de la structure sont les suivants :

- Complétude des dossiers
- Candidature en lien avec les attendus formulés au point III
- Capacité de portage d'un poste de chef de projet opérationnel

## **VI/ Modalités de candidature à l'AMI et contacts**

Les structures intéressées sont invitées à déposer sur les plateformes (*Dauphin* et *Parisasso*) un dossier complet comprenant :

- Une description brève de la structure
- Une description précise des modalités de travail et des moyens techniques et humains attachés au projet en identifiant les ressources propres qui seront mobilisées
- Un budget prévisionnel
- RIB
- Bilan et compte de résultat
- Tout document pertinent (références, attestations, etc.)
- Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2025

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :*

- **Simon LARRECQ**, Chef de projet Politique de la Ville, [simon.larrecq@paris.fr](mailto:simon.larrecq@paris.fr) / 06.81.98.92.52
- **Louise BRUNET**, Chargée de développement local EDL 13ème, [louise.brunet@paris.fr](mailto:louise.brunet@paris.fr) / 07.85.79.58.08
- **Justine GREGOIRE**, Déléguée du préfet : [justine.gregoire@paris.gouv.fr](mailto:justine.gregoire@paris.gouv.fr) / 06.08.22.34.74
- **Isabelle PAILHÉ**, Principale du collège chef de file Évariste GALOIS, [isabelle.pailhe@ac-paris.fr](mailto:isabelle.pailhe@ac-paris.fr) / 07.44.76.65.73